

La tarification actuelle de l'eau potable Appliquée en Algérie et Son efficacité

Résumé:

Notre recherche porte sur la tarification actuelle de l'eau potable appliquée en Algérie. L'étude conclut que la tarification actuelle appliquée pour un mètre cube d'eau en Algérie est insuffisante, et ne reflète pas le coût réel de production et d'approvisionnement. Les tarifs à la consommation qui sont inférieurs au prix de revient de l'eau encouragent le gaspillage de la ressource, et sa dissipation.

Mots clés: Eau, cout, Prix, Tarification, Algérie.

Summary:

Our research concerns the current pricing of drinking water in Algeria. The study concludes that the current rate applied to one cubic meter of water in Algeria is insufficient, and does not reflect the actual cost of production and supply. Consumer tariffs that are lower than the cost of water encourage the waste of the resource and its dissipation.

Keywords: Water, cost, Prices, Pricing, Algeria.

ملخص:

ينصب موضوعنا على دراسة التسعيرة الحالية لمياه الشرب المطبقة في الجزائر. وتخلص الدراسة إلى أن التسعيرة الحالية للحصول على متر مكعب من المياه في الجزائر هي غير كافية، ولا تعكس التكلفة الحقيقية للإنتاج والتموين. أسعار استهلاك المياه والتي هي أقل من أسعار التكلفة تشجع إهدار المورد، وإسراف وتبديد تلك الثروة المائية.

الكلمات المفتاحية: الماء، التكلفة، السعر، التسعيرة، الجزائر.

Introduction :

Le fournisseur de services de l'eau investit de l'argent dans la mobilisation, le traitement, le transport et la distribution de l'eau. Il exploite également les installations d'eau, et cela engendre des charges financières qui ne peuvent être couvertes par l'État indéfiniment, il doit alors supporter ces charges sur les utilisateurs ou les bénéficiaires. En effet si les ressources financières durables sont insuffisantes pour couvrir une partie ou la totalité des coûts de production d'un bien ou d'un service particulier, l'entreprise chargée de fournir ce service sera incapable de continuer à fournir la quantité et la qualité

spécifiée. En d'autres termes, on peut dire que la fourniture du service est soumise à l'application du principe de «recouvrement des coûts».

Le Fournisseur d'eau peut réduire la consommation en utilisant des mesures de dissuasion au premier rang des quelles se trouve le prix, car le faible prix suscite une forte demande, un prix élevé suscite une demande plus faible.

Dans le cadre de la présente étude, nous nous pencherons sur le nouveau système de tarification de l'eau adopté en Algérie et son efficacité, et nous nous interrogerons sur le prix qui doit être payé par le consommateur pour bénéficier de l'eau potable.

Ce travail essayera de répondre à une question clé: **Est-ce que La tarification actuelle de l'eau potable appliquée en Algérie est suffisante et efficace?**

Nous avons scindé cette étude en trois sections. La première section est consacrée aux objectifs de la politique de prix, tandis que la deuxième section traite la nouvelle tarification de l'eau potable et d'épuration en Algérie appliquée depuis Janvier 2005. Enfin la troisième section présente une comparaison entre le tarif de l'eau potable, et son coût de production en Algérie.

1- Les objectifs de la politique de tarification de l'eau

Les Tarifs de l'eau sont des instruments économiques qui contribuent à la conservation des ressources en eau et à la lutte contre les défis posés par la fourniture de services liés à l'eau à tous les citoyens à un prix abordable.

En pratique, les consommateurs paient trop peu pour les services d'eau et d'assainissement qu'ils reçoivent. Les gens ne sont pas conscients des coûts réels de la fourniture de services d'eau et d'assainissement, car ceux-ci ont été historiquement fortement subventionnés par les pouvoirs publics. Ceci parce que l'eau comme bien social a été considéré comme une ressource abondante. Cependant, avec la croissance de la population et des besoins de communautés beaucoup plus grandes nécessitant l'accès à l'eau, la disponibilité de cette ressource diminue considérablement dans de nombreuses régions du monde.

Les objectifs déclarés de la politique de tarification de l'eau varient selon les pays. L'objectif déclaré dans les pays pauvres est de réduire le gaspillage d'eau exercée par le consommateur dans sa vie quotidienne En imposant une tarification progressive de l'eau qui oblige les consommateurs à réduire le gaspillage ou la consommation injustifiée et ainsi économiser l'eau. Dans les pays riches en eau l'objectif est de récupérer le coût réel de l'eau et de faire supporter au consommateur les charges liées à la gestion de l'eau.

Les objectifs de la politique de tarification de l'eau peuvent prendre en compte une ou plusieurs des considérations suivantes⁽¹⁾:

- La répartition des ressources d'une manière efficace et équitable entre les différents secteurs de la consommation, et dans le même secteur.
- Répondre aux considérations de justice et d'équité en prenant en compte la capacité des consommateurs (en particulier les pauvres) à payer la facture d'eau.
- La nécessité de dégager des revenus pour recouvrer les coûts spécifiques (par exemple le fonctionnement et les coûts d'entretien).
- Les tarifs génèrent des fonds pour l'entretien des installations d'eau, le développement des infrastructures nécessaires, et L'expansion dans le développement de nouvelles ressources en eau, ainsi que pour le traitement des eaux usées, pour assurer la protection de la qualité de l'eau.
- Subventionnement des zones spéciales pour encourager le développement rapide.
- Fournir des incitations pour la conservation de l'eau, et l'adoption de la technologie qui économise la consommation d'eau.
- Avoir à payer pour l'eau peut encourager les gens à réduire le gaspillage de l'eau.

Il existe plusieurs méthodes pour déterminer le tarif approprié pour les consommations d'eau potable. Le principe à la base de toutes les méthodes est que le tarif couvre la plus grande partie possible des coûts liés à la fourniture de l'eau aux consommateurs sans pénaliser ceux parmi eux qui n'ont pas un pouvoir d'achat suffisant. Ces coûts comprennent les dépenses d'entretien des installations, les dépenses de fonctionnement, et le coût de l'épuisement des ressources et les dommages environnementaux causés par cet épuisement⁽²⁾.

Il existe plusieurs formes de tarification⁽³⁾:

- **Prix forfaitaire:** c'est une somme d'argent payée par le consommateur mensuellement pour sa consommation de l'eau, sans tenir compte de la quantité utilisée. Cette forme de tarification encourage le gaspillage, car il n'y a rien qui empêche l'augmentation du gaspillage d'eau, en particulier en l'absence de sensibilisation des consommateurs. Ce tarif est appliqué souvent dans des zones où on ne dispose pas de compteurs d'eau.

- **Prix de la consommation unitaire fixe:** Selon ce type de tarification, sont collectés certains montants pour chaque unité de volume d'eau consommée (01 Dinar par mètre cube, par exemple). Ce type de tarification a un impact limité pour freiner ou réduire la consommation, en particulier dans les communautés à revenu élevé.

- **Prix croissant selon le montant de la consommation:** Selon ce type de tarification, les consommations sont divisées en tranches. En fonction de la quantité d'eau consommée, le prix de l'eau augmente avec l'augmentation de la consommation. Cette méthode est un moyen efficace de réduire la consommation, notamment lorsqu'on a un différentiel de prix élevé entre deux tranches de consommation, ce qui motive les consommateurs à réduire leur consommation.

Les structures tarifaires sont souvent complexes et difficiles à comprendre pour les consommateurs. Les gens ne sont généralement pas au courant des coûts que les services d'eau et d'assainissement engendrent, il est difficile pour eux de juger ce qu'est un prix «juste» ou approprié à payer.

La tarification de l'eau peut être un outil efficace pour la gestion du service de l'eau en général et la gestion de la demande en eau en particulier. Les redevances d'eau pourraient générer des revenus pour couvrir les frais d'exploitation (y compris l'entretien), et le financement de l'innovation dans l'équipement afin d'assurer la pérennité du service et des installations. Mais malgré l'importance de la tarification, il y a des obstacles qui empêchent de mettre un prix qui couvre le coût réel de l'eau. Certains de ces obstacles sont dus à des raisons politiques, économiques et sociales⁽⁴⁾, certains d'autres sont dus à la faiblesse de la structure institutionnelle des organismes chargés de la gestion de l'eau et à leur incapacité à collecter les redevances.

2- La tarification des services publics d'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement en Algérie à partir de Janvier 2005

Avant 2005, un tarif de base unique était appliqué sur l'ensemble du territoire national, maintenu à 01 DA/m³ de 1985 à 1990, le tarif en question a connu une augmentation à 3,60 DA/m³ en 1996. En juin 1998, la tarification de l'eau a été «régionalisée» sur la base d'un découpage du territoire national en 10 zones tarifaires homogènes du point de vue des coûts et des charges d'exploitation. Une autre augmentation des tarifs de l'eau potable en 2005, avec un tarif de base spécifique, variant de 5,80 à 6,30 DA/m³ selon la zone. Depuis le tarif de l'eau est resté inchangé⁽⁵⁾.

La tarification de l'eau potable actuelle en Algérie est fixée par l'état, d'après le décret 05-13 du 9 janvier 2005 qui indique des règles établies pour les services concernés.

Le prix diffère par rapport à la consommation, si une famille consomme moins, elle paiera un tarif/m³ moins cher. Si une autre famille consomme beaucoup, le prix du mètre cube d'eau payé sera nettement plus cher⁽⁶⁾.

La facture d'eau est composée d'une partie fixe et d'une partie variable qui évolue suivant la consommation. Trois catégories d'usagers sont répertoriées : les ménages (04 tranches de consommation, la première étant la «tranche sociale»), les administrations et le secteur tertiaire, les unités industrielles et touristiques. Un coefficient multiplicateur est ensuite affecté selon les usagers⁽⁷⁾.

La partie fixe est déterminée pour couvrir tout ou partie des frais d'abonnement ou d'entretien du compteur d'eau ainsi que des frais d'entretien des branchements de l'usager sur les réseaux publics d'alimentation en eau potable et d'assainissement.

La partie variable est déterminée en fonction du volume d'eau consommé par l'usager à partir du branchement au réseau public d'alimentation en eau potable⁽⁸⁾.

2-1 : Tarifs de base de L'eau Potable

Les tarifs de l'eau potable font l'objet de barèmes spécifiques à chaque zone tarifaire territoriale. Ils sont calculés sur la base du coût du service public d'alimentation en eau potable et de sa répartition entre les différentes catégories d'usagers et tranches de consommation d'eau.

Pour chaque zone tarifaire territoriale, il est déterminé un tarif de base pour le service public de l'eau. Le tarif de base correspond à la consommation d'un mètre cube d'eau par un usager de la catégorie I dans la première tranche de consommation trimestrielle dite tranche sociale⁽⁹⁾.

Les tarifs de base de l'eau potable, en hors taxes, applicables dans les différentes zones tarifaires territoriales sont fixés dans le tableau ci-dessous :

Tableau (1) : Tarifs de base de l'eau potable, en hors-taxes, applicables dans les différentes zones tarifaires territoriales

ZONE TARIFAIRE TERRITORIALE	WILAYAS COUVERTES	TARIF DE BASE (DA/m³)
ALGER	Alger – Blida – Médéa – Tipaza – Boumerdès – Tizi Ouzou– Bouira – Bordj Bou Arréridj - M'Sila – Bejaia – Sétif.	6,30
ORAN	Oran – Ain Témouchent – Tlemcen – Mostaganem – Mascara – Sidi Bel Abbès – Saida – Naâma – El Bayadh.	6,30

CONSTANTINE	Constantine – Jijel – Mila – Batna – Khenchela – Biskra – Annaba – El Tarf – Skikda – Souk Ahras – Guelma – Tebessa – Oum El Bouaghi.	6,30
CHLEF	Chlef – Ain Defla – Relizane – Tiaret – Tissemsilt – Djelfa.	6,10
OUARGLA	Ouargla – El Oued – Illizi – Laghouat – Ghardaia – Béchar– Tindouf – Adrar – Tamanghasset.	5,80

Source: Articles 10-12et17 du décret exécutif N°05-13 du 28 Dhou el kaada 1425correspondant au 09 Janvier 2005 fixant les règles de tarification des services publics d'alimentation en eau potable et d'assainissement ainsi que les tarifs y afférents.

2-2 : Tarifs de l'assainissement

Les tarifs de l'assainissement font l'objet de barèmes spécifiques à chaque zone tarifaire territoriale. Ils sont calculés sur la base du coût du service public d'assainissement et de sa répartition entre les différentes catégories d'usagers et tranches de consommation d'eau correspondant aux volumes d'eau fournis aux usagers du service public d'alimentation en eau potable.

Les tarifs de base pour le service public de l'assainissement, en hors taxes, applicables dans les différentes zones tarifaires territoriales sont fixés dans le tableau ci-dessous:

Tableau (2):Tarifs de base pour le service public de l'assainissement

ZONE TARIFAIRE TERRITORIALE	TARIF DE BASE(DA/m ³)
ALGER - ORAN - CONSTANTINE	2,35
CHLEF	2,20
OUARGLA	2,10

Source: Articles 10-12et17 du décret exécutif N°05-13 du 28 Dhou el kaada 1425correspondant au 09 Janvier 2005 fixant les règles de tarification des services publics d'alimentation en eau potable et d'assainissement ainsi que les tarifs y afférents.

Comme le montrent le tableau 1 et 2, le système de tarification actuel de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement détermine à chaque zone tarifaire territoriale un tarif de base spécifique du service public de l'eau potable, variant de 5,80 à 6,30 DA/m³ selon la zone, et un tarif de base spécifique du service public de l'assainissement, variant de 2,10 à 2,35 DA/m³ selon la zone.

La tarification actuelle des services publics de l'approvisionnement en eau potable comprend⁽¹⁰⁾:

- Les dépenses relatifs à l'exploitation qui se composent principalement de:
 - Salaires.
 - Matériaux de réparation et d'entretien des installations, équipements, réseaux, ...etc.
 - Frais d'énergie électrique.
 - Produits de traitement de l'eau.
- Une partie des coûts d'investissement Qui se composent de: coûts de rénovation et de développement des structures et des installations d'eau.

Remarque: Les coûts d'exploitation et de maintenance des barrages restent à la charge de l'Etat et ne sont pas intégrés dans le prix de l'eau potable.

2-3: Barème de tarifs applicables aux différentes catégories d'usagers

La tarification pratiquée en Algérie est répartie en tranches de consommation. Une première tranche, parfois appelée «tranche sociale», est destinée à couvrir les besoins minimaux d'une famille et elle est facturée au prix minimum correspondant au coût de production. Le prix de vente augmente ensuite très rapidement pour les tranches supérieures.

Pour chaque zone tarifaire territoriale, le barème de tarifs applicables aux différentes catégories d'usagers et tranches de consommation trimestrielle, est déterminé en multipliant le tarif de base par les coefficients tarifaires figurant au tableau ci-dessous:

Tableau (3): barème de tarifs applicables aux différentes catégories d'usagers et tranches de consommation trimestrielle

CATEGORIES D'USAGERS	TRANCHES DE CONSOMMATION TRIMESTRIELLE	COEFFICIENTS DE MULTIPLICATION	TARIFS APPLICABLES
Catégorie I: Les ménages	jusqu'à 25 m3/trim.	1,0	1,0 unité
	1ère tranche de 26 à 55 m3/trim.	3,25	3,25 unités
	2ème tranche de 56 à 82 m3/trim.	5,5	5,5 unités
	3ème tranche supérieure à 82 m3/trim.	6,5	6,5 unités
	4ème tranche		
Catégorie II: Les administrations, les artisans et les services du secteur tertiaire	uniforme	5,5	5,5 unités
Catégorie III: Les unités industrielles et touristiques	uniforme	6,5	6,5 unités

Unité: Tarif de base (DA/m³).

Source: Système Euro-méditerranéen d'information sur les savoir-faire dans le Domaine de l'eau, «**Approvisionnement En Eau Et Assainissement Au Niveau Local: Rapport par pays, Algérie**», Novembre 2005, P 20.

3- Comparaison entre le tarif et le coût de production de l'eau potable en Algérie

L'utilisation de l'eau potable est un service qui nécessite de payer un prix en contrepartie, Parce que l'organisation qui fournit le service doit exploiter les installations d'eau et investir afin de mobiliser, traiter, transporter et distribuer l'eau. Tous ceci constitue des charges financières qui devraient être récupérés par l'organisation.

Le coût de production d'un mètre cube d'eau en Algérie est estimé entre 60 et 80 DA, alors que l'Etat le cède au consommateur à 18 DA seulement⁽¹¹⁾ Il y a un écart flagrant entre le coût économique et la tarification de l'eau. Le prix facturé aux Algériens pour leur eau potable ne reflète donc pas son coût réel.

Cette importante différence est supportée par les pouvoirs publics sous la forme de subvention tirée du Trésor public. Pour plus de précision, si le coût réel de l'eau est de 60 DA/m³, l'Etat paierait en moyenne 42 DA/m³, soit une subvention de 70%. Et si le coût réel de l'eau est de 80 DA/m³, l'Etat paierait en moyenne 62 DA/m³, soit une subvention de 78%.

Le montant moyen payé par le citoyen algérien pour obtenir de l'eau potable qui est estimé à 18 DA/m³ au niveau national ne permet de couvrir qu'une partie des charges induites par l'exploitation et la maintenance des infrastructures de production et de distribution.

Dans le cas de la tranche sociale des ménages, pour lesquels le prix est fixé par le décret n°05-14 du 9 janvier 2005 à 5,80 DA/m³ (Zone Tarifaire Territoriale de Ouargla), la différence est plus importante. L'Etat paie dans le cas où le prix de revient est de 60 DA/m³ environ 55 DA/m³ pour le premier coût de revient, soit une subvention d'environ 92%. Dans le deuxième cas où le prix de revient est de 80 DA/m³, l'Etat paie environ 75 DA/m³ pour cette tranche sociale, soit une subvention d'environ de 94%. Pour le cas de la tranche sociale des ménages, pour lesquels le prix est fixé par le décret n°05-14 du 9 janvier 2005 à 6,30 DA/m³ (Zone Tarifaire Territoriale d'Alger, Oran et Constantine), L'Etat paie dans le cas où le prix de revient est de 60 DA/m³ environ 54 DA/m³ pour le premier coût de revient, soit une subvention d'environ de 90%. Dans le deuxième cas où le prix de revient est de 80 DA/m³, l'Etat paie environ 74 DA/m³ pour cette tranche sociale, soit une subvention d'environ de 93%. Bien que l'Algérien consomme 175 litres/jour d'eau⁽¹²⁾.

Pour le cas de la Catégorie III (Les unités industrielles et touristiques), pour lesquels le prix est fixé par le décret n°05-14 du 9 janvier 2005 à 37,7 DA/m³ (Zone Tarifaire Territoriale de Ouargla), L'Etat paie dans le cas où le prix de revient est de 60 DA/m³ environ 23 DA/m³ pour le coût de revient, soit une subvention d'environ de 38%. Dans le deuxième cas où le prix de revient est de 80 DA/m³, l'Etat paie environ 43 DA/m³, soit une subvention d'environ de 53%.

Pour le cas de la Catégorie III (Les unités industrielles et touristiques), pour lesquels le prix est fixé par le décret n°05-14 du 9 janvier 2005 à 40,95 DA/m³ (Zone Tarifaire Territoriale d'Alger, Oran et Constantine), L'Etat paie dans le cas où le prix de revient est de 60 DA/m³ environ 19 DA/m³ pour le coût de revient, soit une subvention d'environ de 32%. Dans le deuxième cas où le prix de revient est de 80 DA/m³, l'Etat paie environ 39 DA/m³, soit une subvention d'environ de 49%.

Par conséquent, la majorité des entreprises chargées de la gestion de l'eau ne sont pas viables financièrement. Ce secteur continue d'appliquer des tarifs inférieurs aux coûts de production et l'État est obligé de financer régulièrement les déficits engendrés par cette pratique.

Cependant, avec le dessalement de l'eau de mer, le coût de production d'un mètre cube d'eau est estimé à 72 DA/m³ (exemple de la station d'El Hamma à Alger)⁽¹³⁾. Le coût par mètre cube d'eau est estimé à 120 dinars dans les wilayets du Sud et à 200 dinars pour certaines régions montagneuses comme la région de Tizi Ouzou, le mètre cube d'eau épurée coûte 80 DA, le transfert d'un m³ d'In Salah-Tamanrasset coûte 70DA. Ces couts devraient augmenter avec l'augmentation du prix de l'énergie de 20% et celui du gasoil de 40%⁽¹⁴⁾.

A terme, la seule solution de substitution à cette raréfaction de la ressource est le dessalement d'eau de mer. Donc, il faut penser à une tarification graduelle de l'eau.

L'État assure à ce jour le paiement de la différence. Dans les années à venir, cette pratique va engendrer, sans doute, plus de déséquilibres financiers et alourdira les dépenses budgétaires de l'État. Avec de tels coûts, si l'État décide d'abandonner son programme de subvention, cela provoquera une véritable crise dans ce secteur (déjà entaché par plusieurs problèmes qualitatifs et quantitatifs). De plus, avec la dégradation de ce service, les abonnés sont devenus moins enclins à vouloir payer leurs factures et le taux de recouvrement en Algérie serait inférieur à 70%⁽¹⁵⁾.

L'Algérienne des eaux découvre que 948 communes sur les 1541 que compte le pays ne paient pas leurs factures d'eau. La majorité de ces communes est celles qui se trouvent dans les zones rurales, mais on trouve aussi des communes des grandes agglomérations. Or, ce n'est pas tout, Les entreprises publiques sont redevables de plus de 5000 milliards de centimes à l'Algérienne des eaux⁽¹⁶⁾.

Selon l'Algérienne des eaux (ADE), seulement 42% du volume d'eau potable produit actuellement est facturé, le reste (58%) est réparti en 30% sous forme de pertes dans les réseaux d'alimentation et le vol à travers des branchements illicites⁽¹⁷⁾. L'ADE supporte de grosses difficultés de trésorerie, le déficit risque de se creuser davantage avec l'augmentation inévitable des charges qu'induit la hausse du prix de l'énergie (+20%) et du gasoil (+40%). Autrement dit, l'entreprise risque tout simplement de couler à terme.

En fait, la tarification actuelle de l'eau rend toutes les entreprises publiques incapables de couvrir les coûts de leurs activités, Ainsi, ces prix ne permettent pas l'application réelle de l'autonomie financière des entreprises. Ainsi, le service fourni reste médiocre.

À l'heure actuelle Qui se caractérise par une forte augmentation de la population en Algérie, de faibles ressources financières en devises en raison du bas prix du pétrole, et la rétraction des ressources de financement allouées au développement économique et social. L'Etat ne peut pas continuer à soutenir le secteur de l'eau dans la même cadence précédente, par conséquent La révision de ce prix et l'ajuster avec le coût de production est devenu nécessaire Si nous voulons faire bien fonctionner nos réseaux et lutter contre le gaspillage, rationaliser la consommation d'eau, et lancer les projets Pour préserver cette précieuse ressource.

Conclusion et recommandations:

Par le biais de cette étude, on peut résumer la situation dans les résultats suivants:

- En Algérie, les tarifs à la consommation qui sont globalement inférieurs au prix de revient de l'eau ont rarement pour effet de faire réduire la consommation des usagers.
- La tarification actuelle appliquée pour un mètre cube d'eau est encore loin du prix réel supporté par le trésor public de l'Etat. Le prix de l'eau potable facturé aux Algériens ne reflète pas le coût réel de la collecte et de traitement et de l'alimentation en eau pour le consommateur, où le montant moyen payé par le citoyen algérien pour obtenir de l'eau potable ne dépasse pas 19 DA/m³ au niveau national, Alors que le prix réel des services d'eau (coût des services d'eau) au niveau national est estimé entre 60 DA/m³ à 80 dinars/m³.
- nous constatons que La tarification actuelle appliquée pour un mètre cube d'eau en Algérie est insuffisante, et non économique, et ne reflète pas le coût réel de production et d'approvisionnement, ce qui encourage le gaspillage, l'extravagance et la dissipation de cette richesse.
- Le cout de l'eau est également associé à des taux de croissance des prix de l'électricité, Cette dernière devrait augmenter dans les années à venir. Si les tarifs de l'eau restent inchangés, les pertes de l'Algérienne des eaux seront également attendues à augmenter à l'avenir.
- La tarification actuelle de la vente de l'eau représente un obstacle, elle est jusqu'à présent prise en charge par l'Etat qui supporte la différence entre les coûts réels et Le montant payé par l'abonné. Ce prix reste encore insuffisant, et rend toutes les entreprises chargées de la production et de la distribution d'eau impuissantes, incapable de couvrir les activités qu'ils prennent en charge.
- La tarification actuelle de Léau potable appliquée en Algérie est inefficace.

Compte tenu des conclusions des résultats de l'étude, on peut proposer une série de recommandations qui peuvent être résumées comme suit:

- La révision du tarif actuel de l'eau et l'ajuster pour correspondre aux coûts de production est devenu nécessaire Si nous voulons faire bien fonctionner nos réseaux et lutter contre le gaspillage, Et rationaliser la consommation d'eau, et lancer les projets pour conserver cette précieuse ressource.
- Il est Conseillé d'augmenter progressivement les tarifs de Léau, Une fois que les consommateurs se rendent compte que l'eau sera à un prix plus élevé dans les années à venir, ils prendront suffisamment de temps pour modifier les utilisations de l'eau et s'adapteront à la nouvelle situation
- Mettre un compteur pour chaque consommateur, et remplacer rapidement chaque compteur qui ne fonctionne pas. Ainsi que la nécessité de déterminer un tarif raisonnable pour l'eau qui

puisse inciter les consommateurs à calculer le montant qu'ils veulent consommer, et à réduire leur demande, et économiser des quantités d'eau. Il faut donc réexaminer la tarification actuelle de l'eau courante et l'ajuster aux coûts de production en prenant en compte la situation des pauvres et les personnes à faible revenu et défavorisés pour obtenir leur part de l'eau propre.

Nous proposons ici l'introduction des subventions gouvernementales sur la première tranche «tranche sociale» de la première catégorie d'usagers de l'eau (Ménages), La subvention serait accordée aux familles pauvres et aux personnes à faible revenu. En ce qui concerne les autres catégories, le tarif doit refléter le coût réel de l'eau.

- Une politique de tarification rationnelle de l'eau est nécessaire, notamment la mise en place du barème progressif pour les grands consommateurs d'eau. Les industriels devraient payer en plus le traitement des rejets. Des moyens de financement sont à rechercher pour réparer et achever les stations de traitement et d'épuration des eaux.
- Le principe de la justice et de l'équité dans la distribution et la tarification de l'eau devrait être introduit sur le plan humain, Le prix d'un mètre cube d'eau qui dépasse les exigences de base de l'individu dans les zones riches doit être payé Plusieurs fois plus que le montant payé par le particulier dans les régions pauvres à faible revenu. Parce que les utilisations supplémentaires de l'eau dans les zones riches sont plus souvent, liées à la possession de piscines privés et de fontaines d'eau par des riches et l'arrosage de jardin et le lavage de voiture ... etc. tandis que l'augmentation de l'utilisation dans les zones pauvres sont très souvent afin de combler les besoins ou à la suite d'une utilisation excessive injustifiée en raison de l'ignorance et de l'arriération.
- les services d'eau et d'assainissement en Algérie, doivent relever le défi de la mise en œuvre d'une nouvelle politique tarifaire qui tend vers le coût réel de l'eau pour une gestion durable des services de l'eau potable et de l'assainissement.
- Pour surmonter Les obstacles qui empêchent de Mettre un prix qui couvre le coût réel de l'eau, Les responsables de secteur de l'eau doivent Communiquer avec le public de consommateurs pour expliquer la nécessité d'augmenter les prix, et expliquer les étapes que les consommateurs peuvent prendre pour continuer à consommer de faibles quantités d'eau.

Les références bibliographiques:

- (1)- محمود الأشرم، "اقتصاديات المياه في الوطن العربي و العالم"، (ط1؛ بيروت، لبنان: مركز دراسات الوحدة العربية، 2001)، ص4.
- (2)- اللجنة الاقتصادية والاجتماعية لغربي آسيا (الإسكوا)، "إدارة الطلب على المياه" (الأمم المتحدة، نيويورك، 2002)، ص4.
- (3)- هاني أحمد أبو قديس، "استراتيجيات الإدارة المتكاملة للموارد المائية " (العدد 93؛ أبو ظبي، الإمارات العربية المتحدة: مركز الإمارات للدراسات والبحوث الإستراتيجية، 2004)، ص32.
- (4)- Par exemple, Les raisons du rejet de la politique de la tarification de l'eau d'irrigation en Egypte varient pour plusieurs motifs: Economiquement, le paysan égyptien, en effet soutient l'économie égyptienne En vendant des produits À des prix inférieurs à ceux des pays voisins ou le reste des

produits du monde. Socialement, l'agriculteur égyptien est considéré comme l'un des couches sociales les plus proches du seuil de pauvreté. Par conséquent, il est inacceptable de supporter cet agriculteur des charges supplémentaires. Pour plus d'informations, consulter:

- ضياء الدين القوصي، "تسعيرة المياه"، مجلة "الماء والنماء" (العدد 13، وزارة الموارد المائية والري المصرية، وحدة الإعلام المائي، فيفري 2004)، ص 20-21.

(5)- Boukhari Sofiane, Djebbar Yassine, «**Les services d'eau potable et d'assainissement face aux exigences du développement durable, cas de la ville de Souk-Ahras**», (Séminaire d'Echange International, « Aux Interfaces du Développement Durable», Bejaïa, le 21 & 22 Juin 2011), P 4.

(6)- L'algérienne des eaux ADE, «**Tarifs de l'eau** », sur le site électronique : <http://ade.entreprise-dz.com/tarif-eau-potable.html>, consulté le 20-09-2016.

(7)- Morgan Mozas et Alexis Ghosn, «**État des lieux du secteur de l'eau en Algérie**», (Paris, Institut de Prospective Economique Du Monde Méditerranéen: **IPEMED**, octobre 2013), P14.

(8)- Système Euro-méditerranéen d'information sur les savoir-faire dans le Domaine de l'eau, «**Approvisionnement En Eau Et Assainissement Au Niveau Local: Rapport par pays, Algérie**», Novembre 2005, P 19.

(9)- Articles 10-12et17 du décret exécutif N°05-13 du 28 Dhou el kaada 1425correspondant au 09 Janvier 2005 fixant les règles de tarification des services publics d'alimentation en eau potable et d'assainissement ainsi que les tarifs y afférents.

(10)- Ministère des ressources en eau et de l'environnement, documents internes non publiés.

(11)- Déclaration du directeur général de l'Algérienne des eaux (ADE), Merrah Zidane, "Nécessité de réajuster le tarif de l'eau pour réduire le gaspillage»,le Dimanche, 17 Janvier 2016, sur le site électronique D'Algérie presse service:<http://www.aps.dz/economie/34987-n%C3%A9cessit%C3%A9-de-r%C3%A9ajuster-le-tarif-de-l-eau-pour-r%C3%A9duire-le-gaspillage>, le 20-09-2016.

(12)- Ministère des ressources en eau et de l'environnement, «**Alimentation en eau potable: Evolution des indicateurs 1999 – 2014**»,sur le site:

électronique:http://www.mre.dz/baoff/fichiers/Indicateurs_AEP_1_01_.pdf, consulté le 18 / 09 / 2016.

(13)- Mourad Kertous, «**ANALYSE DU CONSENTEMENT A PAYER DES ABONNES ALGERIENS POUR AMELIORER LAQUALITE DU SERVICE EN EAU POTABLE**», (Alger, Les Cahiers du Cread n°98-99/2011-2012), p 104.

(14)- Ministère des ressources en eau et de l'environnement, documents internes non publiés.

(15)- Mohammed benblidia, Gaelle Thivet, «**Gestion des ressources en eau: limites dune politique de l'offre**»,(paris, centre international de Hautes études agronomiques Méditerranéennes –CIHEAM-, Les Notes d'analyses du CIHEAM, n° 58- Mai 2010), p 9.

(16)- le quotidien Algérien L'expression, «**948 communes ne payent pas leurs factures d'eau** », article publié le Lundi 11 Juillet 2016.

(17)- l'Algérienne des eaux (ADE), documents internes non publiés.